



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

détenus

Question écrite n° 19141

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée dans le rapport d'information adopté par la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale consistant à créer des équipes mobiles de personnels d'insertion et de probation. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

Dès son premier budget, la garde des sceaux, ministre de la justice, a inscrit la création d'équipes mobiles de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP). 88 postes de CPIP ont ainsi été budgétés. Ils viendront renforcer les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) à l'automne 2013 et permettront une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs. Placés auprès des directions interrégionales des services pénitentiaires, ces CPIP remplaceront des personnels d'insertion et de probation absents (congrés maternité, congés parentaux, arrêts maladie de longue durée à titre d'exemples). Ils relèveront fonctionnellement de l'autorité de l'encadrement des SPIP où ils seront affectés et rempliront les missions et tâches relevant des compétences d'un personnel d'insertion et de probation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19141

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1764

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7566